

L'Écho de Paris

I. L'Écho de Paris. 1884-05-29.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'ÉCHO DE PARIS

AURELIEN SCHOLL

RÉDACTEUR EN CHEF

10 CENT. LE NUMÉRO : PARIS ET DÉPARTEMENTS

La Rédaction ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

N° 79

JEUDI 29 MAI 1884

N° 79

REDACTION et ADMINISTRATION, 8, rue DROUOT, PARIS

ABONNEMENTS : Trois mois, 40 francs. — Six mois, 75 francs. — Un an, 135 francs

ANNONCES : Chez MM. Ch. LAGRANGE, CERF et C^e, place de la Bourse, 6, et à l'Administration du Journal

VALENTIN SIMOND

DIRECTEUR

10 CENT. LE NUMÉRO : PARIS ET DÉPARTEMENTS

Adressez lettres et Mandats au Directeur de la Société Ferrière de Journaux quotidiens

Voir, à la quatrième page, la Bourse et les Nouvelles de la dernière heure.

AUJOURD'HUI

L'Écho de Paris publie

LES SŒURS RONDOLI

PAR

GUY DE MAUPASSANT

Lire à la deuxième page la *Prétantaine*, roman de GEORGES DUVAL.

SOMMAIRE

LÉON CHAPRON. — Aurélien Scholl.
LES PROPRES DU BOULEVARD. — Ver-Luisant.
CHRONIQUE DE PARIS. — Albert Dubrujeaud.
INFORMATIONS.
LES ASSOCIATIONS LIBÉRALES BELGES. — Aurélien Scholl.
M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE.
LA VENTE BERNE-BELLECOUR. — Marc de Valleyres.
CHAMBRE.
SÉNAT.
EXTÉRIEUR. — A. Saissy.
LE SPORT QUOTIDIEN. — Clubman.
LES CAUSES CÉLÈBRES. — A. Fouquier.
CORRÉCTION JUDICIAIRE. — La Barre.
FAITS DIVERS.
COUVERTURE DE THÉÂTRES. — Maurice Lefèvre.
FEUILLETONS. — LES SŒURS RONDOLI. — Guy de Maupassant.
— LA PRÉTANTAIN. — G. Duval.

LÉON CHAPRON

Un homme de talent, un homme de cœur, qui avait été un des meilleurs amis, Léon Chapron vient de s'éteindre à quarante-deux ans dans les bras de sa mère désolée.

Chapron avait renoncé au barreau pour le journalisme, il y a tantôt sept ans. Un peu hésitant d'abord, il n'avait pas tardé à trouver sa forme et à conquérir une autorité que beaucoup d'auteurs cherchent vainement après une longue carrière.

Chapron a écrit au *Figaro*, au *Gaulois*, à *Gil Blas* et à *l'Événement*, où ses articles étaient très remarqués.

Il y a six ans, Chapron avait éprouvé une déception à laquelle il fut très sensible.

M. Constans, alors ministre de l'intérieur, lui avait promis de le nommer chevalier de la Légion d'honneur, le 14 juillet. Sa promotion fut annoncée dans plusieurs journaux, et le nom de Chapron fut remplacé à la dernière heure.

Il m'exprima, à plusieurs reprises, le chagrin que lui avait causé cette mésaventure.

Ces jours derniers, je pensai que ce ruban tant désiré pouvait rendre le calme à ce pauvre désolé frappé dans la force de l'âge et dans la faiblesse du tempérament, au moment même où le succès incontesté allait faire heureuse sa vie et celle de sa mère.

J'en parlai à un de nos meilleurs confrères, Paul Strauss, et il fut convenu que nous ferions les démarches nécessaires pour obtenir un résultat.

Avant-hier, à dix heures du matin, je recevais la lettre suivante :

« Mon cher confrère et ami,
J'ai vu M. Waldeck-Rousseau, que j'ai trouvé bien disposé. Vous pouvez annoncer à votre ami Léon Chapron qu'il sera compris dans la promotion du 14 juillet... »

PAUL STRAUSS.

Je saisis une feuille, et, à la hâte : « Mon cher camarade, cette fois, ça y est. Nous avons la parole de Waldeck-Rousseau, — et celui-là tient. »

Il y a sept ans, tu étais si bas que ta mère te fit administrer, et tu en es revenu. J'espère que le ruban rouge produira le même effet. »

Puis, pour frapper ses yeux et égarer son lit de douleur, je collai au milieu de la lettre un morceau de ruban de la Légion d'honneur.

Il n'y avait pas une heure que le pli était jeté à la boîte, que l'affreuse nouvelle nous était apportée par le professeur Ruzé, habitant de Bois-Colombes. Chapron était mort la veille à dix heures du soir !

Et je pensai, le cœur brisé, que c'était sa pauvre mère qui décachèterait la lettre !... Je m'arrête, les yeux pleins de larmes... Aux heures de tristesse, j'avais trouvé en Chapron un défenseur ardent, un ami dévoué. Depuis trois ans seulement, il était heureux. Après les agitations d'une jeunesse inquiète, le travail lui avait donné le calme, la tranquillité bourgeoise dans un milieu de braves cœurs qui l'affectionnaient... Il était fier de sa sagesse. Il aimait à dire, quand on voulait le retenir, le soir : Je vais chez maman... ou : Maman m'attend !

Chapron était en pleine maturité de talent. Quelques années encore, et débarrassé des exigences du journalisme, il aurait certainement écrit son nom sur un vrai livre, sur une œuvre originale et puissante, car il y avait en lui une force supérieure à celle dont on n'a eu que des miettes.

Un souffle a renversé tout cela.

AURELIEN SCHOLL.

Les obsèques de notre ami Léon Chapron seront célébrées demain jeudi, à dix heures et demie, à Bois-Colombes. — Départ de la gare Saint-Lazare à 10 h. 05.

PROPOS DU BOULEVARD

LA POLITIQUE

La Chambre a pris en considération une proposition de M. Constans, tendant au rétablissement du scrutin de liste. Preuve nouvelle et toujours humiliante que l'histoire est un éternel recommencement.

Lorsque le ministre Gambetta demanda la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, il ne faisait que revenir aux traditions oubliées de la Révolution. C'était, du reste, le vœu du pays. On aspirait à remplacer le scrutin aristocratique du suffrage par le scrutin démocratique de la liste ; les intérêts généraux d'une vaste région prévalaient ainsi, avec le programme, le pas sur les intérêts particuliers du bourg et sur l'influence du personnage important de l'endroit ; on favorisait les capacités du village ; mais on favorisait les capacités réelles et indépendantes : par là même, on affranchissait le corps élu des misères d'une sujétion sans dignité aux exigences mesquines d'une circonscription trop étroite : on élargissait les Assemblées politiques.

Il se trouva alors que de profonds politiques virent la République en danger : la proposition de M. Gambetta n'était, à leurs yeux, que l'arme d'une ambition machiavélique. La chose était claire : M. Gambetta aspirait à la dictature. Cela se dit sur les bancs de l'extrême gauche ; cela se répéta dans les rangs de la droite : on s'émerveilla de la lucidité de nos prophètes, et le ministère Gambetta tomba sous le vote d'une coalition.

Politique vaillante de l'esprit de parti ! La proposition de rétablissement du scrutin de liste était repoussée : il y faut revenir aujourd'hui ; les prophètes gardent le silence ; le danger a disparu. Mais nous avons perdu trois ans.

La Chambre sera-t-elle bien inspirée ? Voudra-t-elle, cette fois, voter une réforme qui s'impose ?

Cela est à croire, si les politiques ne s'en mêlent pas.

PISON.

Demain jeudi, 29 mai, à 2 heures, courses au Bois de Boulogne.

PROGNOSTICS DE CLUBMAN

Prix de Montgeroult. — Ecurie Blanc et Recenseur.
Prix de Senailly. — Salomé.
Prix de Lonray. — Sigurd.
Prix de Malleret. — Florestan, le Japonais.
Prix de Victot. — Clio, Beauregard.
Prix de Royallieu. — Tailleur, Ecurie Berteux.

C'était hier le quatrième anniversaire de l'inauguration du buste de Corot, devant les paisibles étangs de Ville-d'Avray où se mirent les grands arbres ombreux. Par la chaude journée ensoleillée d'hier, une foule considérable de peintres et de littérateurs étaient venus rendre hommage à l'homme simple et bon qui fut en même temps que le peintre, le poète de la Nature. Il y avait là MM. François Coppée, Mistral, Armand Silvestre, Paul Arène, Alphonse Lemerre, de Heredia, Mariéton, Auguste Marin, Léon Duvaucliel, André Theuriot, Ph. Burty, Karl Daubigny, Charles de Sivry, les frères Lionnet, Isambert, de Quivogne de Montifaud, Etex, Stevens, Guillaume, André Lemoine, Montrosier, Raphaël Colin, Dantan, Pointelin, Gerspach, Giraudet, Méry, Diery, Zuber, Pille, Stainhel, Achille Mir, le félibre de Carcassonne, Marius Girard, Valère Bernard, Willette, etc.

L'hommage rendu à Corot a été simple, naïf, comme il le convenait vis-à-vis de l'ombre du bonhomme. Il n'est pas toléré, s'il eût pu être là, l'aimable vieillard, qu'on pleurât et qu'on fit d'une fête une cérémonie commémorative.

C'est au son des tambourins et des tuts, dirigés par Sivry, c'est au chant des vers et des refrains qu'on s'est réuni, dans l'après-midi.

Arène a prononcé quelques paroles pleines d'abandon ; Burty, lui-même, a oublié qu'il était inspecteur des beaux arts, et a abandonné toute solennité ; Coppée a lu ses vers ; Mistral a chanté une chanson. Puis, le soir, en un banquet intime qui a eu lieu chez le jovial Cabasaut, encore un Méridional, mais un bon Méridional d'opérette, — Alphonse Lemerre, etc. et divers convives ont bu à la gloire de Corot.

L'assemblée générale des membres fondateurs de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, présidée par M. Maerzberger, vice-président, en l'absence du comte d'Haussonville.

Le total des dépenses se chiffre par 3,200,000 francs ; les avances remboursées aux comités de province qui ont servi à secourir 5,412 personnes, sont montées à 16,479 fr. 60. La somme de 29,662 fr. 20 comprend les sommes en argent et les bons de nourriture ont servi à assister 4,465 familles.

L'orphelinat du Yésinet, aménagé pour recevoir 40 enfants, a coûté 14,901 fr. 05 dans l'année, et les recettes en dehors du capital se sont élevées à 97,591 fr. 70.

Les membres de la commission des fêtes publiques se réuniront, très prochainement, à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet d'arrêter le programme de la fête du 14 juillet. Ces messieurs attendent la convocation du ministre de l'intérieur.

On parle déjà, pour ce jour-là, de la remise de drapeaux à tous les bataillons scolaires de la capitale.

A ce sujet, une feuille réactionnaire fait remarquer avec ironie que l'anniversaire de la Bastille tombe la veille du terme... de la monarchie.

Ce à quoi ne songe pas la bonne feuille en question, c'est que le 14 juillet 1789 était également la veille du terme... de la monarchie.

Il s'est passé un petit fait qui pourrait trouver place à côté des *Duets célèbres*, l'intéressant et beau volume que le baron de Vaux publie aujourd'hui même chez Rouveyre et Blond avec une préface de Scholl et des illustrations de Berne-Bellecour, Stevens, Jeannot, etc... Il y a près d'un mois, plusieurs maîtres d'armes italiens, entre autres Rossi, étaient invités à donner un assaut dans un cercle de Paris. Ces messieurs se présentèrent, furent reçus avec une courtoisie parfaite, tirèrent contre tous nos maîtres avec science, mais sans résultats sérieux. On leur offrit un banquet et on porta leur santé avec une franchise cordiale.

Or, tout récemment, les mêmes maîtres d'armes invitaient leurs confrères de Paris à un assaut qui avait lieu à Turin ; Lafont et Ruzé s'exprimèrent de s'y rendre. Quel ne fut pas leur étonnement en arrivant à la gare de voir des affiches peu flatteuses pour les maîtres d'armes de Paris, et notamment pour Emile Mérignac, qu'on prétendait avoir été battu par Rossi ! Ils se rendirent pourtant à l'assaut ; mais là, on ne leur fit pas l'honneur de s'inscrire contre les maîtres d'armes italiens — peut-être ces derniers n'en étaient-ils au fond guère soucieux — et on les fit combattre entre eux, comme deux élèves. Après quoi on daigna leur donner une médaille de vermeil.

Il y a là un procédé discourtois qui nous a frappé et qui frappa de même nos amis de derrière les Appennins, qui ne peuvent être rendus en ce cas responsables de l'attitude de quelques maîtres d'armes, leurs compatriotes.

Le ministre de l'instruction publique vient d'ordonner les missions scientifiques suivantes :

M. le docteur Poussié, médecin de la Compagnie des messageries maritimes, membre de la Société d'anthropologie, est chargé d'une mission dans l'Australie et dans l'Inde, à l'effet d'y entreprendre diverses études d'éthnographie et d'histoire naturelle et d'y recueillir des spécimens scientifiques destinés à l'Etat.

M. le docteur Gustave Le Bon est chargé d'une mission dans l'Inde, pour y relever, étudier et décrire les principaux monuments architectoniques, depuis les époques primitives jusques et y compris la période mogole.

M. François Bonnardot, ancien élève de l'Ecole des Chartes, est chargé d'une mission à Trèves et à Luxembourg, en vue de rechercher dans les archives de ces deux villes des documents destinés

au *Recueil des chartes françaises de Metz*.

On sait qu'une souscription s'organisa dans le but de subvenir aux frais de la maladie du citoyen Joffrin, obligé de subir une opération délicate à la lèvre. L'ex-conseiller municipal des Grandes-Carrières a été opéré hier par le professeur Verneuil.

Subitement rappelé par le décès du prince Léopold, frère du roi Dom Fernando de Portugal, le prince de Galles a quitté Royat, mais en promettant qu'il reviendrait y terminer sa cure.

La gare, le prince a été salué par les acclamations chaleureuses de la foule qui assistait à son départ.

Le fils de la reine d'Angleterre fait une courte visite au Mont-Dore et à la Bourboule, et arrivera demain matin à Paris.

Une fête de charité a lieu aujourd'hui, 29, rue du Faubourg-Saint-Honoré, de deux heures à six heures du soir. On y verra, entre autres attractions, des ombres chinoises.

La fête sera dirigée par nos plus jolies mondaines avec le concours d'artistes applaudis.

Elle promet donc d'être fructueuse en même temps qu'intéressante.

Hier soir, dans les salons Flaxland, rue des Mathurins, a eu lieu un délicieux concert, organisé par les soins de Mme Henriette Hauser.

Mme Danièle Davyle, de la Comédie-Française ; Mme Cécile Bernier, des Variétés ; M. Alexis Collongues, violon-solo de l'Opéra et d'autres artistes de divers théâtres avaient bien voulu prêter leur gracieux concours à cette charmante fête.

Une charmante femme du monde, Mme Sparelli, s'est fait tout particulièrement applaudir en chantant *Babel et Cadel de Mlle Nitouche*. Rarément on a mieux interprété une chanson de la célèbre diva. Si jamais la fantaisie prend à Mme Sparelli de s'adonner au théâtre, nous lui prédisons un franc et légitime succès.

Aujourd'hui, à midi, a été célébré à l'église de la Trinité le mariage de M. Paul Chassaing-Goyon, avocat à la Cour d'appel, avec Mlle Lucie de Laage.

Le marié est le fils de M. Chassaing-Goyon, ancien conseiller d'Etat et ancien député.

La fête de la presse au bois de Boulogne promet d'avoir le plus grand éclat possible. A ce sujet, on nous communique la note suivante :

Les teneurs de journaux, limonadiers et marchands de fleurs qui désiraient participer à la fête des 7 et 8 juin, sont priés d'adresser, jusqu'au 31 mai inclusivement, à M. Emile Blavet, au Syndicat de la presse, 24, rue Chauchat, une demande écrite contenant :

Leurs nom et adresse, la nature de leur établissement, le nombre de mètres de façade et de profondeur dont ils ont besoin, et le prix qu'ils offrent du mètre carré.

L'espace réservé aux forains étant très restreint, les places seront accordées aux plus offrants.

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE PARIS DU 29 MAI 1884.

LES SŒURS RONDOLI

PAR GUY DE MAUPASSANT

— Non, dit Pierre Jouvenot, je ne connais pas l'Italie. Et pourtant j'ai tenté deux fois d'y pénétrer, mais je me suis trouvé arrêté à la frontière de telle sorte qu'il m'a toujours été impossible de m'avancer plus loin. Ces deux tentatives d'ailleurs m'ont donné une idée charmante des mœurs de ce beau pays. Il me reste à connaître les villes, les musées, les chefs-d'œuvre dont cette terre est peuplée. J'essaierai de nouveau, au premier jour, de m'aventurer sur ce territoire infranchissable.

Vous ne comprenez pas ; — je m'explique. C'est en 1874 que le désir me vint de voir Rome et Naples. Ce goût me vint vers le 15 juin, alors que la save violente du printemps vous met au cœur des délices de voyage et d'amour.

Je ne suis pas voyageur, cependant. Changer de place me paraît une action inutile et fatigante. Les nuits en chemin de fer, le sommeil secoué des wagons avec des douleurs dans la tête et des courbatures dans les membres, les réveils éreintés dans cette boîte roulante, cette sensation de crasse sur la peau, ces saletés volantes qui vous poudrent les yeux et le poil, ce parfum de charbon dont on se nourrit, ces dîners exécrables dans le courant d'air des buffets sont, à mon avis, de détestables commencements pour une partie de plaisir.

Après cette introduction du rapide, nous avons les tristesses de l'hôtel, du grand hôtel, plein de monde, et si vide, la chambre inconnue, navrante, le lit suspect. — Je tiens à mon lit plus qu'à tout. Il est le sanctuaire de la vie. On lui livre une sa chair fatiguée pour qu'il la ramène et la repose dans la blancheur des draps et dans la chaleur des duvets. C'est là que notre mère nous a mis au monde en gémissant, c'est là que nous exhalâmes notre dernier soufre. C'est aussi là que nous trouvons les plus douces heures de l'existence, les heures d'amour et de sommeil. Le lit est sacré. Il doit être respecté, vénéré par nous et aimé, comme ce que nous avons de meilleur et de plus doux sur la terre.

Je ne puis soulever le drap d'un lit d'hôtel sans un frisson de dégoût. Qu'est-ce que ça fait là dedans, l'autre nuit ? Quels gens malproprés, répugnants, ont dormi sur ces matelas. Biffe pense à toutes ces âmes qui ont coudoie chaque jour, aux vilains bossus, aux chairs bourgeoises, aux mains noires qui font songer

aux pieds et au reste. Je pense à ceux dont la rencontre vous jette au nez des odeurs écouvrantes d'ail ou d'humidité. Je pense aux difformes, aux purulents, aux sueurs des malades, à toutes les laideurs et à toutes les saletés de l'homme.

Tout cela a passé dans ce lit où je vais dormir. J'ai mal au cœur en glissant mon pieddedans.

Et les dîners d'hôtel, les longs dîners de table d'hôtel au milieu de toutes ces personnes assommantes ou grotesques, et les affreux dîners solitaires à la petite table du restaurant en face d'une pauvre bougie coiffée d'un abat-jour.

Et les soirs avants dans la cité ignorée ! Connaissez-vous rien de plus lamentable que la nuit qui tombe sur une ville étrangère. On va devant soi au milieu d'un mouvement, d'une agitation qui semblent surprenants comme ceux des songes. On regarde ces figures qu'on n'a jamais vues, qu'on ne reverra jamais ; on écoute ces voix parler de choses qui vous sont indifférentes, en une langue qu'on ne comprend même point. On éprouve la sensation atroce de l'être perdu. On a le cœur serré, les jambes molles, l'âme affaiblie. On marche comme si on fuyait, on marche pour ne pas rentrer dans l'hôtel où on se trouverait plus perdu encore, parce qu'on y est chez soi, dans le chez soi payé de tout le monde, et on finit par tomber sur la chaise d'un café illuminé, dont les fenêtres et les lumières vous accablent mille fois plus que les ombres de la rue. Alors, devant le rock barbeux apporté par un garçon qui court, on se sent si abominablement seul qu'une sorte de folie vous saisit, un besoin de partir, d'aller autre part, n'importe où, pour ne pas rester là, devant cette table de marbre et sous ce lustre éclatant. Et on s'aperçoit soudain qu'on est vraiment et toujours, et partout seul au monde, mais que dans les lieux connus, les coutumeux familiers vous donnent seulement l'illusion de la fraternité humaine. C'est en ces heures d'abandon, de noir isolement dans les cités lointaines qu'on pense largement et clairement, et profondément. C'est alors qu'on voit bien toute la vie d'un coup d'œil en dehors de l'optique d'espérance éternelle, en dehors de la tromperie des habitudes prises et de l'attente du bonheur toujours révé.

C'est en allant loin qu'on comprend bien comme tout est préche, et court, et vide. — C'est en cherchant l'inconnu qu'on s'aperçoit bien comme tout est médiocre et vite fini. — C'est en parcourant la terre qu'on voit bien comme elle est petite et sans cesse à peu près pareille.

Oh ! les soirées sombres de marche au hasard par des rues ignorées, je les connais. J'ai plus peur d'elles que de tout.

Aussi, comme je ne voulais pour rien partir seul en ce voyage d'Italie, je décidai à m'accompagner mon ami Paul Pavilly.

Vous connaissez Paul. Pour lui, le monde, la vie, c'est la femme. Il y a beaucoup d'hommes de cette race-là. L'existence lui apparaît poétisée, illuminée par la présence des femmes. La terre n'est habitable que parce qu'elles y sont, le soleil est brillant et chaud parce qu'il les éclaire. L'air est doux à respirer parce qu'il glisse sur leur peau et fait voltiger

les courts cheveux de leurs tempes. La lune est charmante parce qu'elle leur donne à rêver et qu'elle prête à l'amour un charme langoureux. Costes, tous les actes de Paul ont les femmes pour mobile, toutes ses pensées vont vers elles, ainsi que tous ses efforts et toutes ses espérances.

Un poète a fêtré cette espèce d'hommes :

Je déteste surtout le barde à l'œil humide
Qui regarde une étoile en murmurant un nom
Et pour qui la nature immense serait vide
S'il ne portait en croupe ou Lisette ou Ninon.

Ces gens-là sont charmants qui se donnent la peine

Afin qu'on s'intéresse à ce pauvre univers
D'attacher des jupons aux arbres de la plaine
Et la cornette blanche aux fruits des coteaux

Certes ils n'ont pas compris les musiques divines,
Eternelle nature aux frémissantes voix,
Ceux qui ne vont pas seuls par les crasses ravines,
Et rêvent d'une femme au bruit que font les bois.

Quand je lui parlai de l'Italie, il refusa d'abord absolument de quitter Paris, mais je me mis à lui raconter des aventures de voyage, je lui dis comme les Italiennes passent pour charmantes, je lui fis espérer des plaisirs raffinés à Naples, grâce à une recommandation que j'avais pour un certain signore Michel Amoroso dont les relations sont fort utiles aux voyageurs.

Le jeudi 5 juin, deux jours avant la fête, le numéro exceptionnel : *Les Victimes du Devoir*, sera mis en vente. Les demandes pour cette splendide publication illustrée affluent déjà de tous côtés. On prévoit un succès sans précédent.

Rappelons que le prix de ce numéro est fixé à un franc et que toutes les demandes doivent être adressées à M. Dick de Lonlay, au *Moniteur universel*, 13, quai Voltaire.

NOUVELLES A LA MAIN

A la vacherie du Pré Catalan :
Bébé boit une tasse de lait qu'on vient de tirer ; elle se tourne de l'épaule jusqu'au bout du nez.

— Tu aimes bien le lait, dis, Bébé ?
— Oh ! je l'aime tant... que je voudrais être veau !

Une rectification nous est adressée par un correspondant qui nous en promet bien d'autres :

C'est par erreur qu'on appelle orgue de barbarie ces orgues qu'on entend gémir sous les portes cochées. Le vrai nom, c'est « orgue de Barberi », nom d'un luthier de Modène qui, le premier, a fabriqué un de ces instruments de dévastation acridulaire — un nommé Barberi.

Je ne suis pas fâché d'apprendre cela ; désormais, je saurai qui maudire quand j'entendrai miauler sous mes fenêtres un orgue de Barberi.

VER-LUISANT.

Petites nouvelles. — Hier ont été célébrés à l'église russe de la rue Daru, les obsèques de la princesse Mavrocordato. Le deuil était conduit par les deux fils de la princesse. Dans l'assistance nous avons remarqué une grande partie du corps diplomatique et les notabilités de la colonie grecque de Paris.

CHRONIQUE DE PARIS

Il est de par le monde littéraire des écrivains — échappés de l'Université — qui apportent dans leur nouvelle profession des habitudes pédagogiques et une raideur de dogmatisme qui, à la longue, sont passablement agaçants. Après avoir tâtonné longtemps avant d'entrer dans la voie où ils marchent délibérément aujourd'hui, ils ont fait leur journal une manière de chaire et, sur un ton de prédication souvent un peu plus « au-dessus de la ligne » que de raison, sermonnent, entre deux aînées, les plus charmants fantaisistes dont soit justement fier le journalisme contemporain. Il semble qu'avant de prendre la plume ou le dé de la conversation, ils aient eu le soin de revêtir la toque et la toge du régent de province. On est tout décontenancé — en les lisant ou en les écoutant — de se trouver assis dans un fauteuil et non sur les bancs du collège.

Ces gens-là n'écrivent pas, ils font la classe. On se prend parfois à lever la main en l'air comme au lycée et on a bonne envie de leur dire : « Monsieur ! monsieur ! »

Déjà, l'an dernier, M. Paul Alexis, en termes violents, attaquait ; sans rime ni raison, à ses risques et périls comme écrivain — maison comme homme à ce qu'il m'a paru — les plumés les plus ingénieux de ce temps. L'article fit ricaner, si je puis ainsi dire, et je crois bien que l'auteur dut se mordre les doigts de cette malencontreuse équipée. Puis — voyez le bizarre retour des choses d'icibas — voilà que M. Paul Alexis semble aujourd'hui avoir délaissé le roman pour

II

Nous primes le rapide un jeudi soir, le 26 juin.

On ne va guère dans le Midi à cette époque. Nous étions seuls dans le wagon, et de mauvaise humeur tous les deux, ennuyés de quitter Paris, déplorant d'avoir cédé à cette idée de voyage, regrettant Marly si frais, la Seine si belle, les berges si douces, les bonnes journées de flâne dans une barque, les bonnes soirées de somnolence sur la rive, en attendant la nuit qui tombe.

Paul se cala dans un coin, et déclara, dès que le train se fut mis en route : « C'est stupide d'aller là-bas. »

Comme il était trop tard pour qu'il changeât d'avis, je répliquai : « Il ne fallait pas venir. »

Il ne répondit point. Mais une envie de rire me prit en le regardant, tant il avait l'air fureux. Il ressemble certainement à un écureuil. Chacun de nous d'ailleurs garde dans les traits, sous la ligne humaine, un type d'animal, comme la marque de sa race primitive. Combien de gens ont des gueules de bull-dog, de têtes de bouc, de lapin, de renard, de cheval, de bœuf. Paul est un écureuil devenu homme. Il a les yeux vifs de cette bête, son poil roux, son nez pointu, un corps petit, fin, souple et remuant, et puis une mystérieuse ressemblance dans l'allure générale, que sais-je ? une similitude de gestes, d'amusement, de tenue qu'on dirait être au souvenir.

de l'écureuil

la chronique. — Si j'étais méchant, cependant !...

Enfin, cette semaine, un écrivain — c'est la qualité, je crois, qu'il prend dans le monde — déclare hautement la guerre aux « chroniqueurs » — id est, aux journalistes littéraires qu'on lit avec empressement moins pour s'instruire que pour se recréer.

Que les gens à besicles d'or, regrettent les articles carrés de messieurs les critiques, gens à boussolle, qui s'orientent par barbouiller dix pages comme s'il s'agissait d'entreprendre un voyage au long cours sur une mer immense, cela se conçoit de reste.

Aussi bien, puisque l'occasion s'en présente — encore que les affaires personnelles des journalistes n'intéressent guère le lecteur — je demande la parole pour un fait personnel, comme on dit à la Chambre.

Je voudrais prévenir charitablement un de mes confrères, — beau garçon dans la force du terme, — que je tolère malaisément les sous-entendus. Ce n'est pas la première fois qu'il me revient aux oreilles que ce jeune auteur dramatique tient sur mon compte des propos désobligeants.

FEUILLETON DE L'ECHO DE PARIS DU 29 MAI 1884

LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Pendant les dernières vacances parlementaires, M. Paul Bert a émis une importante proposition de loi qui me tend à rien moins qu'à réformer de fond en comble l'enseignement secondaire et à supprimer le baccalauréat.

Le petit Bretoncelles, comme on le nommait de préférence, était le fils du fameux carrossier qui succéda à Ehrler. A la tête d'une grande fortune, acquise à force de travail, le père Bretoncelles donna d'abord à son fils une éducation qui aurait pu être solide, si l'enfant avait su en profiter.

La proposition de M. Paul Bert comprend trois titres et quarante articles. Le premier titre est relatif au programme de l'enseignement secondaire ; le second concerne le personnel et le troisième la discipline.

En ce qui regarde le programme, M. Paul Bert veut qu'au lieu d'imposer uniformément à tous les jeunes gens l'obtention de diplômes qui les poussent à rechercher des places dans les bureaux et qui créent en leur faveur des privilèges de toutes sortes.

LES ASSOCIATIONS LIBÉRALES BELGES

La Belgique a trois élections en ce moment : on vote aujourd'hui pour la province ; dans quinze jours on votera pour les Chambres et dans deux mois on votera pour la commune.

« Un homme d'Etat italien, M. Minghetti, dit M. Astruc, analysant les difficultés que rencontre le régime parlementaire, a fait remarquer qu'en ce moment le seul pays où le parlementarisme fonctionne tout à fait bien, c'est la Belgique.

M. Emile de Laveleye nous paraît avoir réparé cet oubli. Le privilège de la Belgique tient, d'après lui, à ce qu'il n'a jamais existé dans ce pays, jusqu'à présent, que deux partis, les catholiques et les libéraux.

M. Aristide Astruc, aujourd'hui rabbin honoraire de Belgique, a longtemps exercé dans ce pays les fonctions sacerdotales. Il étudie avec soin les phases politiques diverses qu'a traversées le peuple belge.

Pour préparer une élection en Belgique, dit le rédacteur de la Nouvelle Revue, pour remplir les formalités nombreuses qui en assurent le succès, nous ne voyons rien abandonné aux entraînements de la camaraderie ni aux surprises du hasard.

Le rabbin connaît-il ce mot du roi Léopold II : « J'aime mieux que les libéraux soient au pouvoir, parce que les catholiques me laissent tranquilles ; tandis que, au contraire, quand les élections ont donné le pouvoir aux catholiques, les

libéraux ne me laissent pas une minute de repos ! »

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

Nous apprenons la mort de M. le comte d'Haussonville, sénateur et membre de l'Institut, qui vient de succomber ce matin, à neuf heures, aux suites d'une longue et cruelle maladie qui le tenait alité depuis plusieurs mois.

Né à Paris en 1809, M. d'Haussonville y fit ses études et, fort jeune encore, embrassa la carrière diplomatique ; il fut successivement secrétaire d'ambassade à Bruxelles, à Turin et à Naples. Nommé en 1842 député de Provins, il prit une part active aux travaux de la Chambre.

M. le comte d'Haussonville fut élu en 1869 à l'Académie française où il remplaça Viollet. Dispensé de la visite au chef de l'Etat par la complication des affaires politiques qui eut lieu à cette époque, le nouvel académicien fut reçu par M. Saint-Marc Girardin.

M. le comte d'Haussonville se préoccupa aussitôt après la cession de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, de fonder en Algérie des établissements agricoles. Le conseiller général d'Alger, donna, en 1876, le nom de M. d'Haussonville au village d'Azib-Zorum.

Comme écrivain, on cite de lui : L'histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1849 ; Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France ; d'innombrables articles dans la Revue des Deux-Mondes et de nombreuses brochures causèrent un certain bruit au moment de leur apparition.

LA VENTE BERNE-BELLECOUR

Pur simple curiosité, je suis allé voir tantôt l'exposition de ce peintre militaire et j'ai ressenti, devant quelques-unes de ses œuvres, l'impression de justesse et de couleur que m'avait donnée le Coup de Canon. Vrai, il y a de la vie, là-dedans, et le mouvement de ces soldats est bien humain, bien étudié, bien compris.

Un caporal prudent aposte un jeune soldat au coin du mur d'un parc où sont tranchés les Français. A gauche, l'ennemi, abrité dans une ferme, tire par des meurtrières. Ce caporal a bien le geste de l'homme qui a déjà passé et qui connaît le feu, tandis que le conscrit, enfant presque, s'avance carrément avec toute l'insouciance d'un gamain.

Plaque fleurie. — Un dragon vient de couper dans un jardin un bouquet de lilas qu'il tient dans sa main gauche ; de sa main droite, il tire les branches avec une fielle.

Pied à terre. — Deux chasseurs viennent de mettre pied à terre au milieu d'une route. L'un est en train d'allumer sa cigarette à la pipe que vient de lui passer son camarade. On aperçoit, au second plan, les deux chevaux gardés par un soldat.

La Marmite. — Un ligard, assis sur un panier, devant les tentes, est en train de préparer l'ordinaire du régiment ; au deuxième plan, la marmite et les gamelles.

Canonade. — Dans un paysage désolé, couvert de neige, une demi-batterie placée sur une hauteur est en action. Au premier plan, un lieutenant d'artillerie, parmi lesquels le duc de Formose, revenu d'Italie après la mort de sa femme ; Paul de Sézenay, l'auteur dramatique ; MM. Vivien et Morand, anciens ministres, etc., etc.

Il réchiffait longuement à ce qu'il allait entreprendre. Parmi les états qui s'offraient à lui, les uns lui paraurent incompatibles avec ses moyens, les autres, au dessus de ses forces. Peu à peu, sans s'en apercevoir, il est recourus aux expédients. Ils sont nombreux à Paris. Il vécut tout à tour aux crocs d'amis riches, d'emprunts faits à des prêteurs de cercle, de crédits ouverts à l'aide de recommandation, auprès des tailleurs, des restaurateurs et quelques-uns ajoutent, auprès des femmes. Il lui suffit bientôt d'endosser chaque soir, à six heures, l'habit noir, de mettre une cravate blanche, pour se laisser aller à cette vie de parasite qui, sous les aspects de l'insouciance dorée, cache des abaissements autrement plus cruels que la résignation qu'impose la nécessité.

Casimir Bretoncelles et Raoul de Matigny n'étaient décidément pas des philosophes. Ils donnèrent leurs patacois au valet de pied. Les salons étaient pleins. Il y avait là une réunion d'hommes connus par leur rang, leur fortune, ou leur situation.

Le domestique de monsieur le duc est là. — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Le domestique de monsieur le duc est là. — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Madame la duchesse fait appeler monsieur le duc.

accompagné d'un sous-officier, consulte l'horizon. Ces quelques tableaux que je cite au hasard, de mémoire, sont vraiment de petits chefs-d'œuvre qui resteront, car ils représentent d'une façon précise et mouvementée, avec un sentiment artistique raffiné, les différentes phases de la vie militaire au XIXe siècle.

MARC DE VALLEYS

P.-S. — La vente aura lieu jeudi à deux heures, à l'Hotel Drouot.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Après avoir validé l'élection de M. Bruel (Moulin) et de la Bourdonnaye (Choleat), la Chambre a repris la discussion de la loi sur le recrutement.

M. Delattre a développé un système d'une admirable simplicité, système que nous avons exposé hier en dernière heure. Suppression de la conscription et formation d'une armée-cadre. La Chambre n'a écouté qu'avec une attention toute relative l'intéressant discours de ce fantaisiste.

M. Ribot, dont on attendait le discours, est monté à la tribune à quatre heures. Il a visagé la loi surtout au point de vue budgétaire. Le service égal, a-t-il dit, c'est une formule et au-dessus des formules, il y a la réalité. Cette formule désorganiserait le budget ou l'armée.

Après avoir dit que la loi ouvrait la porte à la faveur, M. Ribot s'est attaché à démontrer l'impossibilité absolue d'incorporer trois contingents entiers.

L'élève de l'Angers ne pouvait laisser passer une discussion de cette importance sans dire son petit mot. M. Freppel veut l'équivalence des charges. La nation armée, ce sont les Huns et les Vandales. Faisant allusion à la guerre de 1870, il a demandé à la Chambre de ne point toucher aux institutions militaires.

Un amendement de M. Freppel, tendant à la suppression de la fin de l'article, a été repoussé par 393 voix contre 92.

La suite de la discussion a été renvoyée à jeudi. Avant de lever la séance, la Chambre a décidé que la commission chargée d'examiner le projet de révision serait nommée jeudi, et qu'elle se composerait de vingt-deux membres.

SENAT

Nous assistons en ce moment à un de ces grands débats, comme le Sénat en fournit quelquefois, lorsqu'une question capitale est en jeu. Il faut bien le dire, ces discussions au Luxembourg sont vraiment belles et ont l'attrait d'une lutte oratoire. Ce n'est pas le mesquin terre à terre de la politique courante ; c'est presque un tournoi philosophique.

M. Alfred Naquet reprend son discours d'hier et il n'est pas moins brillant. Il se place au point de vue d'un point de vue purement historique et s'attache à démontrer le caractère légitime du mariage. En effet, on peut dire que depuis 1789 la société

temps en temps, il jetait un coup d'œil sur les jetons, les billets de banque et les louis rangés devant le croupier, puis redonnait, répétait ou regagnait, avec la même impassibilité. Il avait la figure mate ; sur son front élevé venait mourir en s'éclaircissant une raie irréprochable, tracée dans des cheveux bruns qui commençaient à grisonner. Ses yeux accusaient l'intelligence et une fatigue qui se reflétait également dans les rides précoces de ses joues pâles. Son nez, d'une régularité parfaite, ressortait sous la noirceur d'une moustache épaisse se terminant en éventail. Les lèvres fines marquaient la volonté et l'entêtement. Il était vêtu à la dernière mode. L'œil le moins exercé eût reconnu de suite un gentilhomme de race pure.

Il venait de perdre un coup de trente mille francs quand un valet de pied s'était approché de lui : — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Le domestique de monsieur le duc est là. — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Madame la duchesse fait appeler monsieur le duc.

Et se levant : — Messieurs, j'ai une nouvelle à vous annoncer. Avant quelques heures, la maison d'Yffimise possédera un héritier.

Et déposant les cartes qu'il tenait à la main : — Il y a une suite. — Le domestique de monsieur le duc est là. — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Madame la duchesse fait appeler monsieur le duc.

repris pour elle l'union des personnes, ce qui entraîne au mariage tout caractère religieux. En fait, le divorce aura donc, à agir contre une convention, un acte purement laïque et civil.

M. Naquet déclare qu'il est inadmissible que des considérations religieuses militent contre le divorce. Il cite de nombreux cas prouvant que le divorce serait un remède à bien des maux intimes. Un procès célèbre dans lequel Jules Favre porta la parole, la prouve.

Les ministres présents et beaucoup de ses collègues, parmi lesquels M. Jules Simon lui-même, vont lui serrer la main.

M. Jules Simon, qui a pris de nombreuses notes s'empare alors de la tribune. Il est trois heures et demie et domine, M. Naquet termine sa péroraison. Il espère que le Sénat adoptera le divorce parce que, dit-il, le Sénat n'a jamais refusé les réformes qui sont réclamées par la raison et la justice.

M. Jules Simon read pleinement justice au talent de M. Naquet ; mais il déclare qu'il ne croit pas à l'utilité du divorce et encore moins à son opportunité.

Sur les bancs de l'Union républicaine, des dénégations énergiques se produisent. Comme tous les discours de M. Jules Simon, celui-ci n'est pas exempt d'épigrammes. Il y en a pour tout le monde : pour la Chambre, pour la commission du divorce au Sénat, pour le rapporteur, etc. « Qu'est-ce que le divorce de M. Naquet, dit-il, si ce n'est un expédient qui permettra aux séparés de corps de se remarquer ? »

Il y a beaucoup d'émotion dans les tribunes quand l'orateur affirme que le divorce de M. Naquet est dirigé contre les femmes. A un moment, l'orateur s'adresse à M. Pelletan, partisan du divorce : — Je suppose, dit-il, que vous avez reçu 40,000 lettres de femmes... en faveur du divorce...

Les rires éclatent partout dans la salle. Selon M. Jules Simon, les divorcés catholiques hésiteront à se remarier du vivant de leur conjoint. Il en conclut donc que les femmes ne sont pas, dans cette question, du côté de M. Naquet.

La droite applaudit beaucoup quand il attribue au mariage le caractère de « sacrement indissoluble ». L'orateur continue en disant que, grâce au divorce, il faudrait sensiblement modifier nos lois sur l'adoption et la paternité.

La péroraison de M. Jules Simon est des plus remarquables. Partisans et adversaires du divorce sont d'accord sur ce point. Ce discours est un des plus élevés qui aient été prononcés depuis longtemps.

On comprend qu'après cette tension d'esprit de la part des auditeurs, le Sénat ait été fatigué. La suite de la discussion a été renvoyée à jeudi, deux heures.

EXTERIEUR

Les derniers renseignements confirment qu'Oman-Digma a perdu de l'influence auprès des chefs d'Etat. Des messages arrivés de Berber, après un voyage de dix jours,

temps en temps, il jetait un coup d'œil sur les jetons, les billets de banque et les louis rangés devant le croupier, puis redonnait, répétait ou regagnait, avec la même impassibilité. Il avait la figure mate ; sur son front élevé venait mourir en s'éclaircissant une raie irréprochable, tracée dans des cheveux bruns qui commençaient à grisonner. Ses yeux accusaient l'intelligence et une fatigue qui se reflétait également dans les rides précoces de ses joues pâles. Son nez, d'une régularité parfaite, ressortait sous la noirceur d'une moustache épaisse se terminant en éventail. Les lèvres fines marquaient la volonté et l'entêtement. Il était vêtu à la dernière mode. L'œil le moins exercé eût reconnu de suite un gentilhomme de race pure.

Il venait de perdre un coup de trente mille francs quand un valet de pied s'était approché de lui : — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Le domestique de monsieur le duc est là. — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Madame la duchesse fait appeler monsieur le duc.

Et se levant : — Messieurs, j'ai une nouvelle à vous annoncer. Avant quelques heures, la maison d'Yffimise possédera un héritier.

Et déposant les cartes qu'il tenait à la main : — Il y a une suite. — Le domestique de monsieur le duc est là. — Qu'est-ce qu'il y a ? lui dit-il brusquement. — Madame la duchesse fait appeler monsieur le duc.

réclarent que l'insurrection n'a vraiment un caractère sérieux que dans les environs de Shendy. Le Mahdi ne peut pas quitter le Kordofan à cause de l'hostilité ouverte des Khabab et autres tribus. Les messages ajoutent que ni Berber ni Khartoum ne sont investis, mais que les rebelles se massent autour de Khartoum.

On mande du Caire au Daily News : Un message qui a quitté Berber, il y a dix jours, vient d'arriver ici. D'après ses rapports, les insurgés seraient au petit nombre à Obeïd. Les tribus des environs de Shendy assiègent Obeïd.

D'après un télégramme adressé du Caire au Daily Telegraph, le chiffre des malades parmi les troupes anglaises à Assiout est de 25 000. Une dépêche du Caire au Standard parle d'une Société secrète, composée de Français, d'Irlandais et d'Arabes, qui se réunissent presque tous les jours dans la capitale de l'Égypte.

Un message rapporte que les tribus entre Khartoum et Obeïd sont hostiles au Mahdi. Le dernier dans l'impossibilité où il est de se porter en avant, reste campé à Rahad.

Des messages qui avaient été envoyés de Darfour, il y a cinq mois, viennent d'arriver ici. Ils apportent des lettres de Slatin-boy et de l'émir du Darfour nommé pour tout deux Slatin-boy écrit qu'après avoir tué deux chefs de tribus, il avait été réduit à faire fonder des boules de cuir qui étaient sans effet contre l'ennemi qu'enfin, après avoir vainement attendu les secours qu'il avait réclamés à plusieurs reprises, il s'était rendu pour éviter une nouvelle effusion de sang.

Le Standard publia la dépêche suivante de Shanghai, 28 mai : L'impératrice de Chine a publié un décret prononçant au vice-roi du Yunnan, de créer des sociétés pour l'exploitation de toutes les mines de la province, afin de procurer au Trésor des matières d'or, d'argent et de cuivre.

Le ministre de la marine a accordé à bord de transports de l'Etat des passages gratuits pour Saigon, mais non pour le Tonkin. L'émigrant qui s'adresse dans ce but à la direction des colonies obtient ce passage comme rationnaire et doit rembourser à l'Etat le prix de sa ration qui est de 75 francs par tête.

Le demandeur doit justifier de moyens d'existence, c'est-à-dire d'un état manuel pouvant suffire à ses besoins et à ceux de sa famille de son arrivée dans la colonie. Sont encore acceptées les demandes d'employés de commerce justifiant qu'ils ont un emploi dans la colonie, mais manquant des ressources nécessaires pour aller l'occuper par les voies ordinaires.

Il n'est pas accordé de passage à ceux partant sans être placés. Les enfants au dessous de douze ans bénéficient d'une réduction sur le prix indiqué. Aussitôt débarqué l'émigrant doit se mettre en rapport avec l'Administration. Celle-ci ne donne pas nécessairement une concession, n'ayant pas de terrain à sa disposition.

On peut du reste considérer le travail de la terre comme impossible à l'Européen au Cochinchine. Il faut donc déconseiller l'émigration aux cultivateurs. Il n'y a place en ce pays que pour les artisans, maçons, charpentiers, ouvriers d'arts, capables de faire des contre-maîtres. Ils sont certains de trouver du travail. Le simple ouvrier ne pourrait lutter contre le bon marché de la main d'œuvre indigène.

Le moins que puisse gagner un contre-maître est 4 000 fr. par an ; il dépense certainement cette somme, mais en vivant en commun avec deux ou trois autres entrepreneurs ils trouvent des facilités de vivre qu'ils n'auraient pas en France. En associant à 3, ou à 4 pour réunir une somme annuelle de 10 à 15 000 francs, on se donne le luxe, indéfinissable du reste, d'avoir à son service plusieurs domestiques chinois, quelques chevaux et parfois même une voiture en commun.

Le cuisinier chinois, le domestique d'intérieur, le jardinier, le cocher et le palefrenier, coûtent à eux cinq 44 piastres par mois, soit 244 fr. 20. Ces gens se nourrissent eux-mêmes sur leurs salaires. Une maison de six pièces coûte environ 3 000 fr. de loyer annuel. En y comprenant la nourriture des chevaux, il faut compter, pour ce train de maison, sur une dépense annuelle de 5 à 6 000 francs. Ce genre de vie, joint à une grande sobriété, permet le plus souvent de résister au climat tropical de la Cochinchine.

Le Sport quotidien. Au lendemain de la victoire de Little-Duck sur Archiduc, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur le Handicap libre pour chevaux de 3 ans (2 000 mètres), à courir, au Newmarket Houghton meeting, dont les poids viennent d'être publiés par M. Weatherby.

Les poids ont été publiés jeudi dernier, et l'infirmité du handicapier anglais se trouve être en défaut, puisque Little-Duck, qui figurait sur l'échelle des poids vers 43 kil., vient de battre avec la plus extrême facilité Archiduc, que M. Weatherby estimait de quatre livres meilleur que le poulain du duc de Castries. D'après sa course dans le prix du Jockey-Club, Little-Duck devrait au contraire rendre du poids à Archiduc, ce qui le place à peu près sur le même rang que Saint-Simon, le tout weight du handicap. Le poulain du duc de Portland, qui a battu récemment Tristan dans leur match, étant considéré comme le meilleur cheval de 3 ans qu'il y ait, la chance de Little-Duck — sur le papier — paraît donc indiscutable dans le Grand Prix de Paris.

Sur les 35 chevaux inscrits dans le Handicap, 12 sont français, 2 autrichiens et 2 allemands. Parmi les chevaux français, Archiduc n'est pas le seul que M. Weatherby considérait comme supérieur à Little-Duck. Le Sceptre, Frégate, Barbary et Yvande elle-même figurent sur l'échelle avant le poulain du duc de Castries, que Radieux suit à une livre seulement de différence. Il est vrai d'ajouter que M. Weatherby basait son opinion sur les courses de Little-Duck, dans la Poule d'Essai et dans le prix Reiset, et que ces deux performances n'auraient jamais dû, comme je l'ai démontré, être prises au pied de la lettre.

Courtesy à la Marche. Mardi 27 mai 1884. Grand Prix de Vincennes. — 1. Vainqueur, 7/8. — 2. Robert, 5/4. — 3. Hilarité, 10/1.

Prix de Garches. — 1. Premium, 9/12. — 2. Lion, 4/1. — 3. United Service, 10/1. Prix de la Ville de Saint-Cloud. — 1. Prieur, 7/2. — 2. Brigand, 6/4. — 3. Manchester-Square, 5/1. Prix Dennerier. — 1. Pain-d'Épice, 6/1. — 2. Ashplant, 3/1. — 3. Biscuit, 10/1.

Tir aux Pigeons (BOIS DE BOULOGNE) Lundi 26 Mai. Poule à 28 mètres. — 1. pigeon. M. Ophoven ; M. Rhodes, 2/2, partagée. Poule à 28 mètres. — 1. pigeon. — M. X. ; M. Elsen, 5/5, partagée. — 1. pigeon. — M. Ophoven, 5/5. Poule à 28 mètres. — 7 tireurs. — M. X. ; M. de Dorlodot, 2/2, partagée. Poule à 28 mètres. — 4 pigeons. — 10 tireurs. — M. X. ; M. Rhodes, 4/4, partagée. Poule à 28 mètres. — 1. pigeon. — 10 tireurs. — M. Ophoven, 4/4. Poule à 27 mètres. — 1. pigeon. — 7 tireurs. — M. Ophoven ; M. Rhodes, 3/3, partagée. Poule à 27 mètres. — 1. pigeon. — 10 tireurs. — M. Rhodes ; M. Jo, 6/6, partagée. CLUBMAN.

LES CAUSES CÉLÈBRES

L'HOMICIDE LÉGITIME (1)

De Jeufosse (1857) — Pocho — Pontier-Escoit

(Suite)

Je dois dire que pour moi, comme pour tous ceux qui la connaissent, Mme de Jeufosse est une femme pleine de vertu, de bonté, de pitié, elle donnait aux pauvres, elle soignait les malades ; pendant trois mois, elle a gardé chez elle une pauvre femme ; elle la soignait de ses propres mains, jusqu'à ce point d'enlever elle-même de son lit ses excréments ; je n'ai pas vu ce fait de mes yeux, mais on me l'a rapporté, et je le crois sincèrement, tant j'ai bonne opinion de Mme de Jeufosse, femme accomplie sous tous les rapports ; et contre laquelle je n'ai pas entendu, sans indignation, des reproches de dureté de cœur, de hauteur. Je le répète, Mme de Jeufosse est une femme pleine de qualités, bonne, vertueuse, pieuse...

M. Huet a vu les désordres commis dans l'une des chambres du château de Jeufosse ; le portrait de M. de Jeufosse avait dû être lavé en plusieurs endroits.

Mme Huet, femme du précédent témoin, est interrogée au sujet de remarques que lui auraient faites Mlle Laurence sur Mlle Blanche de Jeufosse. Elle lui a dit, en effet, que Mlle Blanche lui avait paru inquiète, préoccupée ; après le dîner, elle recherchait la solitude et allait se promener dans le parc. Mais cela ne dura que quelques jours, et Mlle Laurence reconnut qu'elle s'était trompée dans ses suppositions. La conduite de Mlle Blanche était au dessus de tout soupçon.

Criquetouff (François-Désiré), coiffeur, est un Figaro de Gaillon que Guillot avait pris pour confident. A ses yeux, Guillot était naturellement un excellent garçon, très franc, très bon enfant ; seulement, il était un peu vague. Guillot lui disait que Mlle Laurence le repoussait toujours, menaçait de le dénoncer ; il se vantait d'être aimé de Mlle Blanche.

Comme Criquetouff a détaillé, dans l'instruction, les vanteries cyniques de Guillot, M. le président l'engage à les rapporter. Mais Criquetouff sent sa pudeur alarmée ; il hésite à dire des choses semblables ; lui, un homme établi. Il y a des dames. Quand Guillot, dit-il en maugnant, me contait ses petites intrigues, nous n'étions que des hommes ; alors on se lâchait un peu la bride ; mais ici, devant toute la société, devant toutes les dames, c'est pénible, c'est bien pénible...

Enfin, le pudique Criquetouff se décide à parler. Guillot lui en a conté de toutes les couleurs ; il a commencé ses petites intrigues, comme c'est usité, par un serrement de main, sans chandelle. Des rendez-vous avaient lieu près de Louvangerie ; Mlle Blanche était à la fenêtre, Guillot, monté sur une chaise ; ils se promenaient des semaines, des attachements. C'est chez moi, toujours chez moi, dit Criquetouff avec un orgueil légitime, que Guillot me montra plusieurs lettres écrites à Mlle Blanche ; il me demanda un écheveau de soie verte pour en envelopper une, en me disant que Mlle Blanche faisant le soir de la tapisserie, il la laisserait tomber son écheveau, et que Mlle Blanche gèberait la lettre. Criquetouff a même guidé son ami Guillot des conseils de son expérience et de sa délicatesse en matière de sentiment ; il lui a fait recommencer une lettre dans laquelle était écrit le nom de Mlle Blanche, car c'était cela qui pouvait compromettre ; il m'a écouté comme il m'écoutait toujours, car c'était un vrai bon enfant, pas méchant du tout.

En croisant Criquetouff, Guillot se vantait après de lui de procédés qu'on emploierait tout au plus avec une femme de chambre. Voulait-il demander un rendez-vous, il écrivait sur un journal : A demain ; supposait-il que la jeune fille avait avoué ses intrigues en confession, il lui disait : Petite sotte, tu as eu tort ; il est probable que ton confesseur le dira à ta mère.

A entendre raconter ces turpitudes imbeciles par le digne confident de Guillot, on a la juste mesure de ce malheureux, dont la lâche vanité habitait de cette façon délicate le mensonge d'un amour heureux.

Avez-vous cru à tout ce que vous disait Guillot ? demanda-t-on à Criquetouff. Impossible autrement, répondit le coiffeur. Il était si franc, il me racontait tout cela sous l'impression des choses qui venaient de se passer, tant cru, tant me, et puis M. Guillot ne mentait

jamais, même dans des histoires de chasse. Criquetouff retourne à sa place, tout rempli du sentiment de son importance, et accueilli dans l'auditoire par une hilarité mêlée de dégoût. La femme de cet homme n'a pas été honorée des mêmes confidences ; mais elle a entendu ce propos infâme de Guillot, que c'est plus tard il perdrait Mlle Blanche, et que si, malgré lui, elle se mariait, il l'aurait plus tard.

— Ainsi, dit M. Berryer, il résulte de ce que Mme Criquetouff n'a rien entendu de ce que M. Criquetouff vient de déclarer, comme M. Criquetouff a pu entendre des choses que sa femme n'aurait point connues. — un autre confident de Guillot, M. Ernest Anquetin, a entendu aussi les vanteries obscènes de la victime ; mais c'est lui-même qui a accueilli par un blâme et à prêté à Guillot que ses extravagances auraient une funeste issue. Ce témoin a vu un jour, sur le chemin de l'église de Saint-Anbin, tracée sur la neige, l'inscription latine suivante : Amote, mea carissima Laurentia : Adore te, mea Diva. Je t'aime, chère Laurence ; je t'adore, ma divinité. Le témoin croit que ces mots ont dû être écrits, non par Guillot, mais par un jeune homme qui étudiait alors chez le curé ; il ne donne pas les motifs de sa conviction. Il prétend qu'un certain Rigade se serait vanté d'avoir assisté à l'un des rendez-vous. Quant à lui, il aurait accompagné Guillot dans une de ses excursions nocturnes et aurait porté les deux briques pour placer sa première lettre. Le témoin ne paraît pas comprendre qu'il a fait, d'intention au moins, un assez vilain métier.

Le témoin Anquetin avait dit dans l'instruction, en rapportant les confidences de Guillot : « Au signal donné, Mlle Blanche accourait à l'office, disant à Guillot : Attends, il est de trop bonne heure, attends que tout le monde soit couché ; puis quand tout le monde était couché, Mlle Blanche descendait pieds nus ; c'était, disait Guillot, chose facile, parce que la chambre de Mlle Blanche était éloignée de celle de l'institutrice et de celle de sa mère. » Ici, M. Berryer croit le moment venu d'entendre les témoins qui connaissent l'intérieur et les habitudes de la famille de Jeufosse. Ils prouveront que Mlle Blanche couchait dans la chambre de sa mère. — Mais je n'ai jamais dit le contraire, répond le témoin Anquetin, qui vient cependant d'entendre la lecture de sa déposition écrite, et qui l'a maintenue. — On lui fait toucher du doigt la contradiction, et il dit : alors je me serai trompé.

Rigade, sous-officier de hussards, est ce témoin qui aurait assisté à un rendez-vous. Il se trouve qu'il aurait seulement accompagné plusieurs fois Guillot jusqu'au mur du parc, mais qu'il n'y aurait jamais pénétré avec lui, et qu'il n'aurait pas même vu entrer. Dans sa déposition écrite, le témoin disait être entré dans le parc. Le sous-officier Rigade a écrit à son père, lors de l'événement, une lettre fort animée contre la famille de Jeufosse. Mais depuis, il a modifié ses impressions, et est revenu à la vérité. C'est son père, pharmacien à Gaillon, qui l'a éclairé sur la gravité de ses assertions.

Encore un confident des vanteries de Guillot ; c'est un sieur Cartier, cultivateur à Aubeyville, qui, en retour de cet honneur, prodigue les éloges au défunt. Il était si aimable, que même ceux qui ne le connaissaient pas le regrettaient. — Homme très aimable, dit Caron, garde forestier à Saint-Julien, très sociable en société, franc comme l'or, comme ça (le témoin frappe de sa main droite sur sa poitrine). Guillot lui a dit : « Père Caron, qu'il me dit, j'ai confiance en vous ; j'aime Mlle Blanche parce qu'elle est très gentille. » A cet homme, Guillot disait que Mlle Blanche lui faisait des agaceries, et faisait même la chose de la tirailleur, de le pincer, de s'asseoir sur ses genoux.

Le fils Caron a eu sa part de ces confidences banales. « Que voulez-vous, disait Guillot, elle m'aime, je ne peux pas la renvoyer ! » Etienne Prosper, cultivateur, a arrêté de semblables confidences par un blâme formel ; aussi Guillot faisait-il à celui-là les plus grands éloges des principes, de la vertu de Mlle Blanche. Pour dissuader ce malheureux d'aller dans le parc de Jeufosse, le témoin a pris sur lui de lui dire que Crépel lui ferait un coup de fusil, mais jamais Crépel ne lui en avait parlé. Crépel est un honnête homme, incapable d'avoir jamais eu l'intention de tuer un homme.

M. Legrand-Duruffé, propriétaire au château de Fontenestain, à Saint-Pierre-la-Garenne, a accueilli en honnête homme les confidences honteuses de Guillot. Les sévères remontrances qu'il lui fit coupèrent court à ces bavardages, et le témoin se contenta de représenter à Guillot, qu'il pourrait lui arriver malheur dans ces visites nocturnes. M. Legrand-Duruffé voyait très rarement les de Jeufosse, plus souvent les Guillot. « Emile était, dit-il, d'un caractère affable ; mais d'une déplorable légèreté de mœurs, et ayant une conversation ordinairement inconvenante. »

M. Ledanois, ancien fermier à Gaillon, regardait Guillot comme un charmant garçon, très bon ami, très charitable, léger, indiscret, mais ne mentant et ne jurant jamais. Il faut croire, cependant, que Guillot n'a pas cru trouver chez le témoin créance ou indulgence pour ses habiletés, car M. Ledanois ajoute : « Il ne m'a jamais parlé de la famille Jeufosse qu'avec respect ; il regardait Mme de Jeufosse comme une brave dame, Mlle de Jeufosse comme de véritables amis. J'ai entendu dire qu'il faisait la cour à Mlle Laurence, mais il ne me disait rien de ses amourettes. Il me parlait seulement de Mlle Laurence avec moins de respect que de Mlle Blanche. »

— Bon garçon, très léger, inconsidéré, aventureux comme un homme du midi, indiscret mais franc, voilà le portrait que trace de Guillot son cousin germain, M. Ruzé, manufacturier à Gaillon.

Quelques témoins sont entendus relativement à Crépel. — Je n'ai que du bien à en dire, déclare Lemarté, cultivateur ; un jour seulement, avec les deux frères Luzurier, comme nous arrivions à une sente dans les terres de Jeufosse, et que nous nous arrêtions pour allumer notre pipe, nous avons vu des hommes qui marchaient en cercle sur nous, j'avais mon fusil, nous n'étions pas dans notre droit, les deux frères prirent peur et se sauvèrent dans les bois ; moi, j'allai droit vers l'un de ces hommes, qui me dit : « Allez-vous-en, ce n'est pas votre place. »

M. Berthon, pharmacien à Gaillon, rend compte d'une dispute qu'il aurait eue avec Crépel, au sujet d'un délit de chasse, et dans laquelle le garde se serait montré grossier et menaçant. Crépel. — J'étais vaillant, mais non jaloux. Entre chasseurs, on peut se disputer, mais je n'ai jamais fait que mon devoir. Bourgeois rentier à Dormont, a eu beaucoup à se plaindre de Crépel. Il résulte, en effet, de sa déposition, anonyme comme la leçon d'un enfant à l'école, que le garde, le trouvant en flagrant délit, l'a traité de picoreur. « Et vous comprenez, monsieur le président, que ça ne convient pas à tout le monde d'être traité de picoreur. » Une autre fois, Crépel a tiré deux coups de fusil sur le chien de Bourgeois. « Mon chien, auquel je tenais beaucoup, revint deux jours après. »

La troisième audience est terminée ; tous les témoins à charge sont entendus, car (le lecteur pourrait s'y tromper) comme à charge. M. Berryer, pensant que MM. les jurés sont désormais éclairés sur la plupart des points essentiels, renonce à l'audition de la plupart des témoins cités à la requête des accusés. Quelques-uns seulement viennent donner leur opinion sur l'affaire ou déposer sur des faits particuliers. Mme veuve Duclos, propriétaire à Sainte-Barbe, n'a jamais connu de famille plus respectable que celle de Jeufosse. L'innocence de Mlle Blanche est à l'abri de tout soupçon. M. Lebanc, directeur de la maison centrale de Gaillon, considère Mme de Jeufosse comme la piété, la vertu et la charité en personne. A. FOURQUIER.

(A suivre)

trait que trace de Guillot son cousin germain, M. Ruzé, manufacturier à Gaillon. Quelques témoins sont entendus relativement à Crépel. — Je n'ai que du bien à en dire, déclare Lemarté, cultivateur ; un jour seulement, avec les deux frères Luzurier, comme nous arrivions à une sente dans les terres de Jeufosse, et que nous nous arrêtions pour allumer notre pipe, nous avons vu des hommes qui marchaient en cercle sur nous, j'avais mon fusil, nous n'étions pas dans notre droit, les deux frères prirent peur et se sauvèrent dans les bois ; moi, j'allai droit vers l'un de ces hommes, qui me dit : « Allez-vous-en, ce n'est pas votre place. »

M. Berthon, pharmacien à Gaillon, rend compte d'une dispute qu'il aurait eue avec Crépel, au sujet d'un délit de chasse, et dans laquelle le garde se serait montré grossier et menaçant. Crépel. — J'étais vaillant, mais non jaloux. Entre chasseurs, on peut se disputer, mais je n'ai jamais fait que mon devoir. Bourgeois rentier à Dormont, a eu beaucoup à se plaindre de Crépel. Il résulte, en effet, de sa déposition, anonyme comme la leçon d'un enfant à l'école, que le garde, le trouvant en flagrant délit, l'a traité de picoreur. « Et vous comprenez, monsieur le président, que ça ne convient pas à tout le monde d'être traité de picoreur. » Une autre fois, Crépel a tiré deux coups de fusil sur le chien de Bourgeois. « Mon chien, auquel je tenais beaucoup, revint deux jours après. »

La troisième audience est terminée ; tous les témoins à charge sont entendus, car (le lecteur pourrait s'y tromper) comme à charge. M. Berryer, pensant que MM. les jurés sont désormais éclairés sur la plupart des points essentiels, renonce à l'audition de la plupart des témoins cités à la requête des accusés. Quelques-uns seulement viennent donner leur opinion sur l'affaire ou déposer sur des faits particuliers. Mme veuve Duclos, propriétaire à Sainte-Barbe, n'a jamais connu de famille plus respectable que celle de Jeufosse. L'innocence de Mlle Blanche est à l'abri de tout soupçon. M. Lebanc, directeur de la maison centrale de Gaillon, considère Mme de Jeufosse comme la piété, la vertu et la charité en personne. A. FOURQUIER.

(A suivre)

Courrier Judiciaire

Un parricide

Le 25 janvier, Pierre Lavergne était trouvé mort dans sa maison, à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre). Le cadavre portant neuf blessures au crâne était étendu près du foyer, en partie brûlé. L'armoire avait été fracturée mais sans qu'un vol fut commis. On pouvait croire à un vol ou à un accident. Pierre Lavergne avait disparu depuis le 21 janvier. Ce soir-là on avait entendu chez lui une violente discussion. A la nuit, un voisin qui passait près de là, rencontra Jean, le beau-fils de Pierre Lavergne, et l'interrogea malgré l'obscurité sur la demande d'où il venait à pareille heure. Jean répondit qu'il venait de chez son père. Le voisin lui demanda aussi ce qu'il portait sous ses vêtements. Jean lui fit voir qu'il était un marteau-hachette.

A ce moment on entendit le pas d'une autre personne qui montait également le chemin et qui s'arrêta en entendant parler. Le voisin, qui était curieux sans doute, demanda à Jean quel était l'individu qui le suivait ainsi. Jean dit que c'était son beau-père Dériaux avec qui il venait de rendre visite à son père. Cette conversation et l'attitude embarrassée de Jean provoquèrent une perquisition chez lui. On y trouva un marteau-hachette taché de sang, qui s'adaptait aux blessures du cadavre, et des vêtements ensanglantés. Chez Dériaux, on trouvait aussi des vêtements et des sabots tachés de sang. Jean a été traduit en cour d'assises et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Dériaux poursuivi avec lui a été acquitté.

Le condamné à mort et la contrainte par corps

Je lis dans la Gazette des Tribunaux : La cour de cassation, a rejeté le pourvoi de Tarzy ben Taïeb, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises de Bône, du 21 mars 1881, pour assassinat et vol qualifiés. Mais la Cour a prononcé la cassation partielle et sans renvoi de cet arrêt qui a condamné Tarzy ben Taïeb, à la contrainte par corps qui ne doit pas être prononcée contre les condamnés à la peine de mort et à des peines perpétuelles. Voilà mes lecteurs rassurés et la loi satisfaite. Tarzy ben Taïeb sera exécuté, mais il ne sera pas contraint par corps. Allons ! tant mieux.

LA BARRÉ

FAITS DIVERS

MUSIQUES MILITAIRES

Mercredi, 28 mai, de 4 h. 3/4 à 5 h. 3/4. TENORES 11^e de ligne. — Chef : M. Bidégain. Alsace-Lorraine. — Durvigno. Le Songe. — A. Thomas. Le Poulain de Lonjumeau. — Adam. Le Trouvère. — Verdi. Andréa. — Bidégain. PALAIS-ROYAL. 11^e régiment de ligne. — Chef : M. Grognet. Souvenir de Houilles. — Rollé. Zampa, ouverture. — Rollé. Elvirette, polka. — Rollé. Ernani, fantasia. — Verdi. Bords du Rhin, valse. — Rollé.

LUXEMBOURG. 5^e de ligne. — Chef : M. Valentin. Cambo, allegro militaire. — Blancheteau. Les Diamants de la couronne. — Auber. Parfums capiteux, valse. — J. Klein. Bénédiction des poignards, f. — Meyerbeer. Vol au vent, galop. — L. Valentin.

Un cadavre. Ce matin, à onze heures quinze, un marinier a retiré de la Seine, au pont de la Concorde, le cadavre d'un individu qui paraissait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau. Le corps de cet homme était vêtu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet marron et d'un pantalon à carreaux, et chaussé de bottines. Le cadavre a été envoyé à la Morgue.

Mort subite. Hier au soir, vers quatre heures trente, la veuve Tolon, boulangère, demeurant au n° 8 de la rue André-Del-Sarte, est morte subitement à la suite de la rupture d'un anévrysme. On ignore les causes de ce suicide.

Les suicides. Hier au soir, à sept heures quarante-cinq, le nommé B..., cordonnier, demeurant rue Duris, s'est pendu dans sa chambre. On ignore les causes de ce suicide. L'affaire de Boulogne. Un crime vient d'être encore commis la nuit dernière, à Boulogne-sur-Mer, dans des circonstances qui montrent combien redoublé l'audace des malfaiteurs qui ont choisi la banlieue pour théâtre de leurs exploits. Plusieurs individus se sont introduits vers minuit, par-dessus le mur de clôture, dans les magasins et bureaux de la fabrique d'Hulle de Jourdon et Cie, située avenue des Moulineaux, n° 31.

Le concierge argut est confiée la garde de cet établissement, M. Ernest Lecomte, âgé de trente ans, ancien de la prison de malfaiteurs par une sonnerie électrique, disposée à cet effet, n'écouterait que son courage, s'élança au-devant des bandits. L'un d'eux, armé comme ses complices d'un revolver, fit feu à plusieurs reprises sur le malheureux concierge, qui fut atteint de deux balles, l'une au front, l'autre à l'épaule droite.

M. Lecomte s'affaissa tout sanglant en appelant au secours. Un peu après, quelques rumeurs s'élevèrent au dehors, chez des voisins. Les assassins, qui avaient déjà fracturé les tiroirs et la caisse des magasins, prirent la fuite sans emporter ce qu'ils avaient volé. Le commissaire de police de Boulogne, prévenu de ce qui venait de se passer, s'est rendu sur le lieu du crime afin de commencer une enquête. Quant à Lecomte dont l'état est assez grave il a été transporté à l'hôpital.

Un gardien de la paix en fuite

Les agents de service de la sûreté recherchent activement en ce moment un gardien de la paix qui a disparu de son domicile après avoir commis un horrible attentat. Cet individu est un nommé Marcheras, gardien de la paix au dix-huitième arrondissement, demeurant rue de la Goutte-d'Or. Hier matin, ce misérable, tandis que sa femme et son fils étaient sortis, attira dans son logement une petite fille âgée de huit ans dont les parents demeurent dans la maison, et abusa de cette malheureuse enfant. En rentrant chez elle, la pauvre petite raconta à sa mère ce qui venait de se passer. Folle de douleur, cette femme se rendit avec son enfant chez M. Charles, officier de paix au poste central, et lui demanda l'indigne malfaiteur qui venait de la frapper. M. Charles télégraphia à la préfecture de police, d'où lui arriva l'ordre de révocation immédiate de l'agent. Un mandat d'amener fut lancé ensuite ; mais Marcheras avait disparu. Il avait pris à main le temps de se débarrasser de son uniforme, et on l'avait vu sortir précipitamment de chez lui. On croit qu'il a dû gagner la frontière.

Il est âgé de trente-trois ans ; il comptait quatorze ans de services.

Vol hardi

Un restaurateur de la rue Bergère, le sieur R..., était informé hier, dans l'après-midi, par un locataire de la maison qu'il habite, que la porte de son logement était ouverte. M. R... y monta immédiatement et constata en effet que son porte-crochet avait été fracturé et que les malfaiteurs ayant pénétré dans son logement, s'étaient emparés d'une montre et d'une chaîne en or, d'un bracelet orné de pierres fines, deux paires de boucles d'oreilles, deux bagues, plusieurs obligations au porteur ; le tout évalué à cinq mille fr., environ. M. R... s'est rendu aussitôt au bureau de M. Tomas, commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, où il a fait sa déclaration.

Brûlée vive

Une concubine outragée, Mlle Adèle Chambaz, demeurant rue Saint-Denis, n° 127, préparait hier, vers quatre heures, son dîner pour le soir lorsqu'une étincelle est venue l'atteindre par derrière et a mis le feu à ses vêtements sans qu'elle s'en aperçût. Bientôt enveloppée de flammes, la malheureuse s'est précipitée dans l'escalier en criant au secours. Lorsque les voisins se sont portés à son aide, elle avait déjà reçu de si graves brûlures, qu'une médecine, mandée en toute hâte, a déclaré son état désespéré.

Arrestation d'un assassin

On se souvient de la fille Prévot trouvée assassinée, il y a bientôt deux mois, dans le fossé des fortifications, vers la porte de la Clapette. Nous avons fait connaître qu'après son arrestation, deux individus connus sous les noms de Bébéte et Pacha qui avaient fait des aveux le lendemain de leur incarcération au Dépôt. Il restait à trouver un troisième complice, nommé Nicolas Berens, ouvrier journalier, âgé de dix-sept ans, qui avait quitté la France après le crime, et s'était rendu en Allemagne. De là, il était revenu à Reims ; puis à Paris, pour déjouer les recherches de la police. Il était allé se loger dans un garni de la rue des Gobelins. Un agent de la sûreté, muni de son signalement, l'ayant reconnu avant-hier soir au moment où il entrait dans ce garni, en informa son chef qui l'arrêta hier matin à cinq heures. Nicolas Berens a fait des aveux sur sa participation à l'assassinat de la fille Prévot, et a été ensuite écroué au Dépôt. Aujourd'hui, les trois complices seront confrontés dans le cabinet du juge d'instruction.

Crime de imprudence

M. Aussillon, commissaire de police du quartier des Carrières d'Amérique, a ouvert une enquête au sujet de la mort mystérieuse d'un enfant de cinq ans, Charles Watzet, trouvé dans le lit de ses parents. Les voisins ayant déclaré que le pauvre

petit avait dû être étouffé volontairement, le magistrat a envoyé le petit cadavre à la Morgue où il sera soumis à l'autopsie légale.

DEPARTEMENTS

Arrestation d'un évadé. BÉZIÈRES. — On a arrêté et incarcéré dans la prison de cette ville un Arabe nommé Belkassen ben Mohamed, condamné à la peine de mort, le 3 novembre 1881, par la cour d'assises de Constantine (Algérie), qui avait vu sa peine la mort commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Evadé le 26 septembre 1883, il a été arrêté à Pézenas, dans la soirée du 23 mai courant. Il avait été condamné à mort pour soustraction frauduleuse et homicide volontaire.

Les victimes du travail

GEX. — En faisant glisser des sapins abattus au sommet de la Dôle, un bûcheron de Farges, le nommé Aristide Manel, a été atteint par un arbre et mutilé. Le sieur Rogues, propriétaire, frappé de la même façon, a été lancé à quarante mètres environ, sur des rochers, où son corps s'est aplati.

Le drame de St-Vincent

NARBONNE. — Un individu, nommé Barlan, courait depuis longtemps la femme du maire de Saint-Vincent, Mme Petit, âgée de vingt-six ans. Celle-ci avait plusieurs fois repoussé les instances de Barlan, qui résolut alors de se venger. Samedi, comme Mme Petit rentrait chez elle vers deux heures de l'après-midi, elle fut accostée par Barlan, qui se jeta sur elle et la frappa de quinze coups de couteau ; la mort a été instantanée. Barlan s'est alors dirigé vers la voie ferrée et s'est étendu sur les rails quelques minutes avant le passage du train de Villefranche à Toulouse. Le corps de Barlan a été retrouvé complètement mutilé.

Une monnaie

SAINT-ETIENNE. — Sur la dénonciation du propriétaire de l'un des grands hôtels de Nice, la police stéphanoise a arrêté Mme Fraisse, riche fabricante de rubans de velours. Une perquisition amena la découverte de plusieurs objets sans valeur soustraits dans divers hôtels de Nice, de Menton, d'Allevard, de Turin. On ne trouva pas un châle des Indes d'une grande valeur, qui aurait été volé à la fille d'un général anglais, à Nice, et spécialement recherché. Une enquête médicale est probable, tant la situation de fortune de la prévenue rend sa conduite inexplicable, sinon par une monnaie.

50 000 FR. sont demandés en commandite pour acquies en province un établissement industriel après fortune. Beaux bénéfices. Ecrire à M. Herbert, au bureau du journal. Rien des agences.

EASTMAN ou le CATARACTE GUÉRISSABLE ? Il répond un infirmier suédois qui a guéri QUI GRATUITEMENT à tout Lecteur qui adresse à M. Latouche, 5, r. Bayard, 30^e pour frais d'envoi

MORNY CHATEAUNEUF. Eau de Table Sans Rivale. 40^e. N° 1. A. ADAM, 21, Rue des Italiens, Paris.

COURRIER DES THÉÂTRES

Ce soir, au Théâtre-Français, première représentation du Dignité de Bombignac, comédie en trois actes, en prose, de M. Alexandre Risson : Chantelaur. — MM. Coquelin. Pinteau. — Coquelin cadet. De Morard. — Fréhon. Des Vergètes. — De Féraudy. Marquis de Cernois. — Mmes Jouassin. Hélène. — Durand. Julie. — Kall. Renée de Cernois. — Muller. Lever du rideau à neuf heures et demie.

La saison italienne touchant à sa fin, le directeur du théâtre de la place du Châtelet, fait flèche de tout bois pour entraîner de nouveaux abonnés et de nouveaux commanditaires. Nous retrouvons à présent dans les journaux les mêmes promesses que l'an dernier. Cette fois, il s'agit d'un Théâtre international, rien que cela, et pour s'assurer les concours des journaux influents, M. Maurel, fait des avances à leurs collaborateurs : C'est ainsi qu'hier, il a, paraît-il, signé un traité avec MM. Salvayre et Blavet pour la représentation de Richard III, l'opéra de Salvayre qui a obtenu un grand succès à Saint-Pétersbourg, cette année.

Aux termes de ce traité, Richard III serait donné

MM. Stoumon et Calabresi viennent de traiter pour l'année prochaine au théâtre de la Monnaie de Bruxelles...

Nous apprenons avec plaisir que M. Van Corbeil a signé hier l'engagement à l'Opéra de Mme Vauthier, une artiste de talent...

Voici le programme définitif du Festival

de retraite de M. Pasdeloup, fondateur des Concerts populaires, qui aura lieu samedi prochain 31 mai, au Trocadéro...

9. Quatuor de Rigoletto (Verdi), chanté par Mmes Adler-Devriès, Richard; MM. Dereims et Faure.

7. Scène du Colin-Maillard de Gretna Green (E. Guiraud).

C'est le nouveau directeur de la rue de Malte qui chante le principal rôle.

Bienvenue Mmes Vaillant-Couturier Mily-Meyer

La DOULEUR VAINCUE

Par les progrès de la Science. Comment peut-on prouver qu'un système est supérieur à tel autre? M. DUCHESNE nous le dit, par l'expérience...

MAISON d'ECOLE 52, revenu brut 16.300. Paris, des Ecoles mise à prix 160.000 fr.

NOUVELLE MACHINE AMERICAINE A LAYER LE LINGE S'adaptant à tous les fourneaux. Prix 35

25,50 ET 30,00 POUR CENT

PAPIER LAYARD & BLAYN

Déclarations de Faillites Du 26 mai

FAILLITES. Concordat amiable. Consultations sur position gênée et sur COMPTABILITE

Chemins de fer de l'Ouest 10 JOURS A UX BORDS DE LA MER

PARIS. Imprimerie de la Société fermière de Journaux quotidiens, A. VIGIER, imprimeur, 21, passage de l'Opéra.

Les Annonces et Réclames sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^o.

8, PLACE DE LA BOURSE ET AUX BUREAUX DU JOURNAL, 8, RUE DROUOT, 8

Large advertisement for theatrical performances, listing various theaters like Opéra, Opéra-Comique, Vaudeville, and Folies-Dramatiques, along with their respective plays and casts.

Dernière Heure

Les Fêtes de Besançon Ce matin, le président de la République a reçu les sénateurs et députés de Besançon...

CHAMBRE Madagascar

Ce matin, la commission qui s'occupe des affaires de Madagascar s'est réunie sous la présidence de M. de Mahy.

Le budget

La seconde sous-commission du budget est réunie. Elle entend le garde des sceaux au sujet des dépenses du ministère de la justice.

Conférence

La plupart des journaux se montrent satisfaites des déclarations faites par le gouvernement devant les Chambres...

Egypte

Le gouverneur de Dongola a réoccupé Debbel. Le Khédive a adressé une lettre à la reine dans l'intention de faire réintégrer Baker-Pacha...

Soudan

Le gouverneur de Dongola a télégraphié qu'il avait pacifié les districts mécontents, non par la persuasion, mais en infligeant une déroute complète aux rebelles...

BULLETIN FINANCIER

Mars 28 mai 1894. Nous avons reçu de M. de Cassini qu'avait certain réserve les renseignements hier du marché anglais. Aujourd'hui, les avis du Stock-Exchange sont déjà beaucoup moins favorables...

BOURSE DU 28 MAI

Table with columns for 'Prém. cours', 'Dern. cours', and 'Prém. cours', listing various financial instruments and their prices.

NÉGOCIÉS AU COMPTANT

Table listing various negotiable securities and their current market prices.

NÉGOCIÉS AU COMPTANT

Table listing various negotiable securities and their current market prices, including foreign bonds.